



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170327-2017DEL30-DE

Date de la convocation
21.03.2017

L'an deux mille dix sept et le vingt sept mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mr RAYNAUD, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE.

N° 17/30

Absents : Mr LE ROCH procuration à Mr GRIALOU
Mr SOULA procuration à Mr LEFERT
Mme PESA procuration à Mr GUIRAUD
Mmes ANGLES procuration à Mr FABRE
Mrs KOWALCZYK procuration à Mr DE GUALY
Mme THUEL procuration à Mr GALINIE
Mme PELLEGRINI procuration à Mr PEYRONIE
Mr BARDY.

Secrétaire : Mr MARTY.

Objet de la délibération

Rapporteur : Mme Céline TAFELSKI

PRIME DU
PERSONNEL
COMMUNAL

Il est proposé de reconduire au titre de l'exercice 2017 le montant de la prime attribuée au personnel communal qui avait été fixée comme suit :

- 343 euros aux agents employés à temps complet
- 282 euros aux agents employés à temps non complet.

Adopté à l'unanimité

VU la délibération n° 98/129 fixant le montant de la prime pour le personnel à temps complet et pour le personnel à temps non complet,

VU la délibération n° 98/130 relative aux conditions d'attribution de cette prime,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire au titre de l'exercice 2017 le montant de la prime attribuée au personnel communal telle que définie ci-dessus.

DIT que cette prime sera versée au personnel au mois de novembre 2017.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 4 avril 2017
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,

Conseiller Départemental

